



Ville de Rouen

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Rapports d'activité 2006 et 2007

Fiche action 5

Développement des Travaux d'Intérêt Général et des mesures de réparation

Bilan 2006 et 2007 :

En 2006, la Ville de Rouen a accueilli 66 personnes condamnées pour 3 813 heures de travail

Au 30 novembre 2007, le nombre de personnes accueillies dans les services et le nombre d'heures de travail effectué est stable.

Le groupe de travail a pu être réuni 2 fois.

Les constats :

- Augmentation du nombre de condamnations du fait des nouvelles procédures notamment de la composition pénale
- Nécessité de valoriser les tuteurs qui encadrent les TIG
- Favoriser l'insertion sociale et économique des personnes en difficulté à l'issue de leur TIG

Les réalisations :

- Rencontre avec un juge d'application des peines et un substitut du procureur de la République
- Augmentation du nombre de lieux d'accueil grâce aux échanges lors des réunions et aux efforts des services de la Ville de Rouen (création d'un poste à la Régie des Contraventions, D.S.P.M.).
- Valorisation des tuteurs de la Ville de Rouen (rencontre avec le Maire et attribution d'une prime).

Perspective 2008 :

- Mettre en place une formation des encadrants et de tuteurs de TIG.
- Valoriser les tuteurs des TIG au niveau de l'ensemble du territoire rouennais à l'image de ce qui a été réalisé à la Mairie de Rouen
- Essayer de faciliter la prise de contact, à la fin du TIG, entre les personnes sans emploi et les services d'accès à l'emploi.

Thème	RÉPRESSION/PRÉVENTION
Pilotage	Ville de ROUEN – Patricia LECLERC, Coordinatrice de la Maison de la Justice et du Droit S.P.I.P – Odile SAINT GERMAIN, Directrice Départementale

<p>Constat</p>	<p>Le travail d'intérêt général est une peine destinée à remplacer l'emprisonnement ou peut être une peine principale dans le cadre de la composition pénale. Elle a également une valeur éducative. La peine est applicable aux condamnés âgés de plus de 16 ans qui encourent une peine d'emprisonnement. Elle peut être prononcée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit à titre principal dans le cadre de la procédure de la composition pénale • Soit à titre de peine alternative lorsqu'une peine d'emprisonnement est encourue • Soit à titre de mise à l'épreuve dans le cadre d'une peine d'emprisonnement avec sursis. <p>Dans tous les cas, la mesure ne peut être prononcée qu'en présence et avec l'accord du prévenu. Ce ne peut être "un travail forcé". La durée du travail est de quarante à deux cent quarante heures à effectuer dans les dix huit mois suivant la condamnation et n'est pas rémunéré. Le lieu d'accueil du « tigeste » peut être une collectivité publique (commune, département par exemple), un établissement public ou une association (qualité à préciser).</p> <p>Le travail peut consister à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer l'environnement naturel en reboisant, en débroussaillant par exemple • réparer les dégâts liés au vandalisme • effectuer des tâches à finalité culturelle • effectuer des actes de solidarité <p>Le T.I.G. est contrôlé, d'une part, par l'organisme en faveur duquel il est accompli, d'autre part, par le juge d'application des peines et l'agent de probation ou par le juge des enfants pour les mineurs. Si le condamné se dérobe à ses obligations ou s'il accomplit son travail de manière peu satisfaisante, il s'expose à une incarcération. Il apparaît souhaitable de développer le nombre de T.I.G, cette mesure participant à la lutte contre le sentiment d'impunité des délinquants. La promotion de TIG à vocation éducative serait par ailleurs souhaitable (accompagnement de divers professionnels dans leur travail)</p>
<p>Objectifs poursuivis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réactiver le dispositif des travaux d'intérêt général qui sont proposés sur le territoire de la Ville de Rouen. - Promouvoir ces dispositifs pour les délinquants mineurs. - Promouvoir la fonction d'encadrant de T.I.G - Evaluer les besoins après avoir effectué un état des lieux - Suivi post-peine : quel taux de récidive ? - L'exécution des T.I.G : problèmes de logement, de transport et d'alimentation des tigestes. - L'avenir du dispositif : comment communiquer afin de valoriser ce dispositif auprès des lieux d'accueil ? Comment trouver de nouveaux lieux ? Comment valoriser et sensibiliser à l'accueil d'un T.I.G auprès de l'ensemble des personnels des lieux d'accueil ? - Le cadre légal des T.I.G a besoin d'être rappelé : rédaction d'un « Guide du T.I.G ».

Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Justice (juge d'application des peines, juge pour enfants) - Ville de Rouen (Maison de la Justice et du Droit) - S.P.I.P 76 - Direction départementale de la P.J.J - Partenaires accueillant des T.I.G : Armée du Salut, A.R.E.J, C.H.U, Centre social Grammont, Education et Formation, autres centres sociaux.
Adjoint au Maire et Conseillers Municipaux	<ul style="list-style-type: none"> - Françoise COMBES, Conseillère Municipale. - Monique KOWALSKI, Conseillère Municipale.
Responsables du suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Rouen - S.P.I.P. 76 - Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
Public bénéficiaire	Collectivités territoriales et associations agréées par le Tribunal de Grande Instance.
Moyens engagés	<p>Ville de Rouen : Direction Technique des Manifestations Publiques, Direction des Bâtiments et des Moyens Municipaux, Direction de la Jeunesse et des Sports , Direction des Espaces Publics, Direction Sécurité et Prévention Municipales</p> <p>S.P.I.P et P.J.J : réalisation d'une étude sur l'état des lieux et des besoins par l'embauche d'un stagiaire.</p>
Méthodes développées	Réunions du groupe de travail tous les deux mois.
Calendrier de mise en œuvre	Départ de la réflexion en décembre 2003
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de T.I.G prononcés / Nombre de T.I.G exécutés / Nombre d'organismes pouvant accueillir des T.I.G / Nombre de T.I.G par lieu d'accueil.</p> <p>Ces statistiques seront recensées annuellement sur le territoire de la Ville de Rouen et reflèteront l'activité de l'ensemble des partenaires associés au groupe de travail.</p>
Indicateurs de résultats	Progression ou régression des indicateurs d'évaluation.

Fiche action 7

Salubrité et hygiène publiques

Bilan des réalisations 2006 et 2007 :

Un premier fichier des tags et graffitis a été constitué par la Police Municipale, sur la base des interventions effectuées sur le terrain (réquisition des riverains ou initiatives des équipages).

Une brigade pédestre associant plusieurs services de la Ville (Police, DEP) a été créée et mène des interventions sectorisées afin de relever les infractions aux règlements sanitaires (dépôts sauvages) et aux arrêtés municipaux (collecte des ordures ménagères). D'ores et déjà une trentaine de procès-verbaux ont été dressés en 2007, dont 3 pour des déjections canines.

Les canisites, les distributeurs de sacs ainsi que la campagne « Mare des beurk » ont également été des éléments de sensibilisation du public à ce problème, notamment en mettant en avant le montant des amendes.

Perspective 2008 :

Perpétuer les actions existantes et en développer de nouvelles, notamment sur le traitement des tags et graffitis en s'inspirant de méthodes utilisées par d'autres collectivités (utilisation de la végétation, des réseaux Internet pour identifier les auteurs, politique de nettoyage systématique, suivi d'un fichier exhaustif, utilisation de la vidéosurveillance, sensibilisation auprès des acheteurs de bombes aérosols).

Thème	PRÉVENTION / REPRESSION
Pilotage	Ville de ROUEN
Constat	<i>La Ville de ROUEN est souvent décriée pour la propreté approximative de son environnement urbain. Il s'agit, en traitant ce problème d'une manière globale, de contribuer à améliorer la qualité de l'espace urbain, au profit de tous ses usagers.</i>
Objectif poursuivi	Eviter les dépôts sauvages d'ordures et le non respect des horaires de sortie des bacs, juguler les tags et graffitis, lutter contre les déjections canines.

Partenaires associés	<p>Ville de ROUEN (Propreté, Police) Police Nationale Bailleurs publics et privés</p> <p>Education Nationale (un Collège et un Lycée)</p>
Responsables du suivi de l'action	Ville de ROUEN
Public bénéficiaire	Population
Elus associés	
Moyens engagés	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un fichier « signatures » par la Police Municipale - Une équipe municipale d'intervention en nettoyage pour la Ville et la brigade salubrité de la Police Municipale - Intervention des T.I.G. - Communication avec les partenaires (plan de communication)
Méthodes développées	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de moyens passifs de protection des bâtiments (utilisation de procédés techniques préventifs contre les dégradations) - Mise en place d'une procédure de signalement et de moyens en personnel et en matériel pour poursuivre une politique d'effacement systématique des dégradations par tag ou graffiti. - Rondes de Police - Actions de sensibilisation et d'information dans les écoles et les collèges
Calendrier de mise en œuvre	Immédiat
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres de procédures dressées et constatations sur le terrain par les agents de la ville.

Fiche action 11

Parentalité et lutte contre l'absentéisme scolaire

1

Climat scolaire des Hauts de Rouen : état des lieux 2006-2007 (source : observatoire du climat scolaire, REP Rouen Nord)

Les informations sont rassemblées sur la base déclarative des écoles et des établissements.

1.1 Repères statistiques du climat scolaire.

• Elèves scolarisés dans le Premier Degré.

	07-08	06-07	05-06	04-05	03-04	02-03
Population scolarisée	1505	1508	1550	1629	1746	1820
Population scolaire relevant de la scolarité obligatoire	908	899	896	956	1050	1096
Nombre total d'incidents déclarés, dont		10	23	10	66	64
trouble de la tranquillité		3	10	4	11	17
dégradation, atteinte aux personnes		3	12	2	18	23
agression, atteinte aux biens		0	1	3	13	9
mauvais traitement à l'enfant *		3	0	0	24	14
autres indicateurs		1	0	0	0	2

*inclus les procédures liées à l'absentéisme scolaire

• Elèves scolarisés dans le Second Degré.

	07-08	06-07	05-06	04-05	03-04	02-03
Population scolarisée accueillie au collège	642	663	684	743	780	866
Nombre d'incidents déclarés à l'observatoire nationale (SIGNA)		35	50	17	39	ND
Nombre de conseil de discipline		4	3	3	1	ND
Taux annuel d'absentéisme		8,14	6,17	7,2	8,2	ND

1.2 Application de la convention « sanctions éducatives au collège» (Ville de Rouen – Collèges des Hauts de Rouen)

	07-08	06-07	05-06	04-05	03-04
Nombre de collégiens	642	663	684	743	780
Nombre d'élèves sanctionnés		63 (10%)	83 (12,13 %)	55 (7,4 %)	40 (5,12 %)
Nombre total de sanctions		168	116	121	44
Nombre total d'élèves récidivistes		23	43	17	4
Nombre total d'élèves en Activité d'Intérêt Général		18	32	19	2
Nombre total de journées d'Activité d'Intérêt Général		41	87	78	4

2

La cellule de veille éducative : une opérationnalisation au plus proche du terrain.

2-1 Une existence effective de trois cellules.

Sur la base de l'expérimentation menée de mars à juin 2006 sur le collège Giraudoux, *une cellule de veille éducative* est installée dans chacun des trois collèges des Hauts de Rouen à partir de septembre 2006. Ces trois espaces opérationnels développent leur action en appui sur la charte « Cellule de Veille » adoptée par les instances du C.L.S.P.D. de Rouen.

Depuis lors, chacune des trois cellules opérationnelles se réunit mensuellement, en moyenne, soit pour l'année scolaire 2006 environ un total de 20 séances.

Depuis septembre 2007, six séances de travail ont été tenues.

2-2 Des équipes locales consolidées et assidues.

La configuration des groupes est aujourd'hui stabilisée au regard des nécessités identifiées dans la phase expérimentale :

- pour l'Education Nationale : le principal, le conseiller principal d'éducation, l'assistante sociale, l'infirmière, le conseiller d'orientation - psychologue, le coordonnateur du réseau.
- pour les partenaires de l'institution scolaire
 - deux membres de l'équipe du service Sécurité - Prévention communal,
 - un membre de la coordination du programme de réussite éducative (GIP-GPV Rouen),
 - un membre de l'AREJ, association de prévention,
 - un membre de l'APMAR, association d'éducation populaire en charge de plusieurs dispositifs éducatifs associant les établissements (Clubs coup de pouce, Clubs études notamment).

2-3 Des axes de travail confirmés.

Les axes de travail de ces trois cellules ciblent l'évaluation, le traitement - suivi de situations individuelles :

- l'obligation d'assiduité scolaire,
- la normalisation du comportement individuel dans un cadre collectif,
- l'adaptation de l'accompagnement vers des parcours d'orientation (scolaire, éducatif et culturel, formation, découverte de métiers).

2-4 Un suivi individuel quantitativement dense.

De septembre 2006 à octobre 2007 102 collégiens sur les 663 accueillis dans les établissements ont fait l'objet d'une attention particulière en cellule de veille soit

- 15 au collège Boieldieu,
- 40 au collège Giraudoux, dont 15 élèves scolarisés en SEGPA,

- 47 au collège Braque.

Sur l'ensemble des *situations*, environ 35 s'avèrent *particulièrement problématiques* : effets de situations sociales dégradées et rupture pour des raisons diversifiées, quelques comportements à caractère violent. Ces cas représentent 5% de la population scolarisée en collège soit

- 10 élèves de Boieldieu,
- 16 élèves de Giraudoux essentiellement scolarisés en SEGPA,
- 8 élèves au collège Braque.

2-5 Eléments d'analyse qualitative et de perspective au terme d'une première année d'extension de l'action à trois collèges.

- *La réactivité au quotidien* est effective et efficace entre les équipes du *Service Sécurité Prévention de la Ville et les établissements* (se référer au chapitre « convention sanctions éducatives » pour les données chiffrées).

La vigilance doit être constante quant aux champs de responsabilité de chacun des deux partenaires.

Dans l'approche et le traitement de la situation de l'élève et de sa famille, l'analyse contextuelle doit être suffisamment fine et partagée afin d'adapter au mieux l'action entre ce qui relève de la régulation - prévention, y compris assortie de la sanction, de ce qui suppose une complémentarité d'accompagnement avec d'autres partenaires mandatés (par exemple la P.J.J.).

Dans ce dernier cas d'espèce, les liaisons sont opérées entre l'assistante sociale du collège et celles de secteur ou les éducateurs notamment.

- *L'action de ces cellules de veille* est conduite en cohérence avec celle du groupe *tranquillité publique* associant en particulier la Police Nationale et les bailleurs.

- *Entre le travail des trois cellules* et celui de deux dispositifs de soutien éducatif spécifique la *complémentarité opérationnelle* se dessine progressivement :

- *le programme de réussite éducative*, un des volets d'application de la loi de cohésion sociale (Ville de Rouen, Etat),

- *le contrat de réussite éducative départemental* (Conseil Général, réseau des trois collèges).

Ainsi, une demi-douzaine des collégiens suivis en cellule de veille a bénéficié ou bénéficie d'un contrat éducatif personnalisé dans le cadre du P.R.E..

D'autres collégiens sont impliqués dans les « clubs études » par le biais d'un contrat, au sein de groupes de 5 à 7 adolescents (P.R.E., C.R.E.D.).

La réflexion est engagée sur la conception d'un accueil éducatif, à caractère social (socialisation) et d'ouverture sur la culture générale, sous forme de club.

- Une première expérimentation a été conduite sur un *suivi concerté ciblant des élèves fragiles en fin de 3^{ème}*, l'objectif étant d'assurer un accompagnement de l'orientation.

Une vingtaine d'élèves a été identifiée par les collèges en juin, dont une douzaine de 3^{ème}.

Les équipes des collèges ont travaillé les déterminants du choix de l'orientation avec l'élève, et autant que faire se peut avec la famille. Il convient de préciser que tous les élèves de 3^{ème} quittant ces collèges en juin 2007 ont été affectés en terme d'orientation.

Les équipes de l'A.R.E.J. ont assuré un accueil de ces jeunes durant l'été.

Elles ont associé leurs efforts à ceux des équipes pédagogiques dès la rentrée de septembre dans l'accompagnement de la nouvelle étape du parcours de formation de ces élèves.

A fin octobre 2007 cette première phase d'intégration post-troisième est réussie.

2-6 Eléments d'analyse sur les effets de l'action.

- *Un absentéisme non justifié contenu.*

Pour mémoire le taux moyen annuel affiché (8,14%) inclut toutes les causes.

La remontée de ce taux (6,17 → 8,14) est fortement liée à un absentéisme récurrent de quelques élèves, un établissement pointant la situation d'une dizaine d'adolescents notamment, dont certains sous main de justice.

C'est ainsi que les taux d'un établissement à l'autre varient de 5,15% à 7,55% et 12,5%.

Autre caractéristique observée : quelques élèves en rupture, originaires d'établissements extérieurs, sont accueillis sur les Hauts de Rouen. La phase d'intégration, parfois délicate, génère des effets en terme d'absentéisme.

Enfin, bien que toujours scolarisés, des jeunes sont absents sur de longues périodes pour des raisons de santé physique ou mentale.

- *Un climat scolaire apaisé, mais fragile.*

L'approche de cette problématique est fonction du rapport fluctuant entre niveaux de gravité des situations et seuils de « tolérance » liés aux personnes.

Le bon taux d'encadrement, la taille des établissements, la qualité de l'offre éducative, l'attention constante des équipes sont parmi les facteurs pouvant expliquer ce climat apaisé.

Si quelques problématiques individuelles « lourdes » mobilisent l'énergie, notamment des équipes de direction et de vie scolaire, *la règle commune aux trois établissements visant la recherche de réponses diversifiées pour traiter toutes les situations porte ses fruits.*

Un rapport de confiance certain est établi entre la majorité des familles et l'institution (à titre indicatif, l'un des collègues atteint 53% de participation aux élections de parents d'élèves pour un taux académique moyen de 31,6% en collège).

- *Une diversification des modes de régulation - sanction.*

Deux dispositions d'importance dans les modalités de traitement des situations sont, en définitive, assez marginales dans les recours :

- signalement au Procureur : 6

- conseil de discipline : 4

Une demi-douzaine de situations a débouché sur

- un placement temporaire en Classe-relais,

- un placement en foyer,

- ou une intégration « négociée » entre les parties (dont l'élève, son responsable légal) dans un autre collège.

La solution à quelques cas (1^{er} et 2^{ème} degré) est suspendue à une disponibilité d'accueil en établissement spécialisé, voir à l'acceptation par la famille de la préconisation proposée.

L'essentiel des situations fait l'objet de l'exécution d'une sanction en interne ou dans le réseau partenarial.

- exclusion - inclusion au sein de l'établissement,

- exclusion - inclusion dans l'un des deux autres établissements,

- exclusion - accueil dans le cadre de la convention « sanction éducative ».

- *Un partenariat Ville - Collèges actif.*

Dans le cadre de cette convention, l'équipe communale du Service Sécurité Prévention a opéré un suivi sous des formes diverses, d'une trentaine de situations occasionnant une à cinq interventions selon les cas (visite au domicile parental, dépôt de courrier, recherche d'information, entretien avec l'élève, sa famille,...)

En activité d'intérêt général (A.I.G.), 18 collégiens ont été accueillis dans les services de la Ville de un à trois jours selon les cas : Service Sécurité Prévention, Service Propreté, Service Enseignement (La Rotonde).

- *Des effets nuancés chez les élèves et leurs familles.*

Pour les cas les plus difficiles (très récidivistes), le constat est net s'agissant des effets :

- peu ou pas d'impact au niveau des parents,

- 80% des élèves concernés sont peu ou pas réceptifs à la démarche sur la durée.

Pour la majorité des autres cas, les *grandes tendances sur les effets des sanctions* sont les suivantes :

- *pour les familles*

- * quelques unes apparaissent démunies face à la situation de leur enfant ou témoignent d'un *fatalisme certain* sur les effets des actions menées,
- * de façon générale, *elles contestent peu ou pas* les mesures prises,
- * certaines *semblent même rassurées* que leur enfant ne « décroche » pas (crainte que leur enfant soit renvoyé à la maison),
- * le plus souvent *elles accompagnent, leurs enfants dans le collège d'accueil* de l'exécution de la sanction.

- *pour les élèves*

- * *si l'enfant est « encadré » par ses parents, l'effet est bénéfique, dans les autres cas les difficultés ne tardent pas à réapparaître,*
- * certains enfants rechignent à s'exécuter, laissant entendre à leur camarade ou à leur professeur leur souhait de demeurer dans leur collège, signe, semble-t-il, de l'existence d'indicateurs de confiance à cultiver.

3

Conclusion d'étape

Les lignes directrices et modalités de travail paraissent, à ce stade, appropriées positivement par l'ensemble des acteurs. Assiduité et sérénité caractérisent leurs liens dans la recherche de solutions adaptées aux situations individuelles à traiter. En appui sur les premières expérimentations prometteuses en la matière, *des marges de progrès* de l'action commune sont à *rechercher dans le champ de propositions éducatives valorisantes, pour les élèves et leurs familles, adossées à un suivi des parcours individuels.*

Thème	PRÉVENTION
Pilotage	<p>- Education Nationale – Jean-Claude MACRE, Coordonnateur Z.E.P. ROUEN NORD</p> <p>- Ville de ROUEN – Dany LEFRANCOIS, Chef du service Prévention</p>
Constat	<p><i>Il n'y a pas actuellement un dispositif clairement établi d'accompagnement formalisé des familles confrontées à la délinquance de leurs enfants.</i></p> <p><i>En ce qui concerne la lutte contre l'absentéisme scolaire, des liens entre les directions des écoles ou collèges ont été établis avec les agents locaux de médiation sociale (A.L.M.S.) de la Ville.</i></p> <p><i>Des informations concernant l'action d'autres intervenants (Éducation Nationale, Police Nationale, C.A.F....) sont nécessaires de façon à appréhender de manière globale le dispositif.</i></p>
Objectifs poursuivis	<ul style="list-style-type: none"> - Provoquer les échanges entre les partenaires et en renforcer le maillage en mobilisant, entre autres, les adultes-relais, afin d'animer sur le territoire de la Ville de Rouen un réseau au service de <ul style="list-style-type: none"> • la résorption de l'absentéisme scolaire • l'accompagnement des familles confrontées <ul style="list-style-type: none"> - à des difficultés dans la mise en œuvre de leur rôle de parent - ou à la délinquance de leur enfant - Prendre appui, dans une première phase, sur l'expérimentation de l'observatoire du climat scolaire mise en place sur les Hauts de Rouen par le REP Rouen Nord

Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture - D.D.A.S.S. - Éducation Nationale (adultes-relais « écoles/quartiers ») - C.A.F. - Associations (AREJ) - Police Nationale - D.A.M.T.I. (Direction de l'Action Médico-sociale Territoriale et de l'Insertion) - Centres Sociaux - C.C.A.S. - C.R.I.T.S.
Responsables du suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation Nationale - Service de la Prévention Municipale
Public bénéficiaire	Familles rouennaises en difficulté
Elus municipaux associés	<ul style="list-style-type: none"> - Caroline LOMBARDI-PASQUIER, conseillère municipale - Edith BEAUD, adjointe au Maire - Brigitte BLONDEL, conseillère municipale
Moyens engagés	<ul style="list-style-type: none"> - Création de postes d'adultes-relais en 2003 - Financement de l'État - Convention « sanctions éducatives » Ville – REP Rouen Nord - Formation d'acteurs locaux à la médiation.
Méthodes développées	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue entre services publics et usagers, et notamment établir des liens entre les parents et les services qui accueillent les enfants. - Faciliter le dialogue entre les générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises envers ou par les parents. - <u>Les adultes-relais « écoles/quartiers » :</u> Les adultes-relais « écoles/quartiers » sont prioritairement créés au bénéfice des associations. Ces personnes recrutées au titre d'un projet « école/quartier » exerceront leurs activités dans le but général du renforcement et de l'amélioration des liens entre les parents et l'institution scolaire. - <u>Les adultes-relais « prévention/sécurité » :</u> L'action des adultes-relais « prévention/sécurité » se situera dans le cadre de la mise en œuvre du volet « prévention/sécurité » des contrats de ville (s'inscrivant ou non dans un Contrat Local de Sécurité.). Leur intervention vise principalement à prévenir et à réguler les conflits de la vie quotidienne par le dialogue, la négociation et l'explication entre la population, les usagers et les institutions et entre les habitants eux-mêmes. <p>➤ Les missions exercées pourront contribuer au soutien de la parentalité.</p>

Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Second semestre 2003 <ul style="list-style-type: none"> - Cadrage de la démarche de travail - Articulation avec le groupe « tranquillité publique » en vue de la constitution d'une cellule de veille éducative - Accompagnement des situations d'absentéisme sur la période sensible septembre / octobre 2003 - Finalisation d'une convention V.D.R / R.E.P. Rouen Nord de sanctions éducatives / activités d'intérêt général en liaison avec les collègues BOIELDIEU, BRAQUE, GIRAUDOUX. • Premier semestre 2004 <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation d'un dispositif de formation des adultes-relais • Second semestre 2004 <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la formation - Développement du réseau des adultes-relais dans le cadre de la cellule de veille éducative
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et localisation de l'absentéisme scolaire comptabilisé par l'Education Nationale, et types de réponses apportées par les partenaires.
Indicateurs de résultat	Réduire l'absentéisme scolaire non justifié.
Dates d'évaluation	Septembre 2004 : <ul style="list-style-type: none"> • état de la fréquentation scolaire 2003-2004 • bilan d'exécution de la convention « sanctions éducatives » • état des signalements SIGNA Education Nationale

Bien que le groupe de travail ne se soit pas réuni de manière formelle, plusieurs actions ont vu le jour :

- Organisation du Challenge de la Prévention Routière fin juin 2006 et 2007
- Organisation d'un stage alternatif aux poursuites en septembre 2006, pour 60 personnes verbalisées pour le non port de la ceinture à l'arrière
- Continuation des actions de formation dans les écoles (Attestation de Première Education Routière) et interventions sur la prise permanente de la Communauté d'Agglomération Rouennaise (pour environ 1000 élèves, environ 40 classes).
- Réalisation d'une opération « recyclage Code de la Route » pour 80 agents de la Ville de Rouen
- Continuation des contrôles de vitesse à proximité des établissements accueillants des publics vulnérables (enfants, adolescents, personnes âgées).
- Achat de nouveaux supports de formation pour les interventions des policiers municipaux dans les écoles rouennaises (support DVD).
- Signature en novembre 2007 de la Charte européenne de sécurité routière, qui engage la ville sur la réalisation d'un certain nombre d'actions existantes ou nouvelles. La Ville s'engage également à être évaluée périodiquement sur la question par l'organisme européen chargé de la mise en œuvre de ce texte.

Perspective 2008:

- renouveler l'ensemble de ses actions

Fiche action 13

Réduction des nuisances sonores des véhicules à deux roues

Bilan des réalisations 2006 et 2007 :

Groupe opérationnel en 2006. Achat d'un sonomètre et premières verbalisations à la sortie des établissements scolaires rouennais sur les échappements non-conformes. Envoi en formation et assermentation des agents de la Police Municipale (4 en 2007).

Perspective 2008 :

Plusieurs agents de la Police Municipale (8) effectueront en 2008 le stage spécifique du CIDB sur la question des deux roues motorisées et les procédures de verbalisations possibles.

Il faudra relancer le rectorat pour la réalisation de sessions de sensibilisation dans les établissements scolaires rouennais, notamment pour les questions connexes de sécurité routière.

Thème	REDUCTION DES NUISANCES SONORES DES VEHICULES A DEUX ROUES
Pilote de la commission	DSPM – Ville de Rouen
Constat	<p>La Ville souhaite prendre en compte la dimension relative à la prévention de la délinquance, en engageant une action de sensibilisation / répression quant au bruit produit par les deux roues à moteur.</p> <p>Une campagne de sensibilisation dans les collèges (exposé sur les méfaits du bruit + mesures sonores), couplée d'un travail coordonné entre la Police Municipale, la Police Nationale et la Justice permettront le cas échéant d'engager des poursuites contre les contrevenants n'ayant pas fait cesser l'infraction. La saisie – restitution du matériel contre une mise aux normes sonores est également à envisager.</p> <p>Il est également prévu de sensibiliser les réparateurs de deux-roues sur cette question.</p>
Objectifs poursuivis	Réduire les nuisances sonores liées à l'utilisation des deux roues
Partenaires associés	D.A.P. - D.S.P.M. (Police Municipale) – Police Nationale – Procureur de la République – Professionnels – Education Nationale.
Responsables du suivi de l'action	D.S.P.M – Secrétariat Général du C.L.S.P.D.
Public bénéficiaire	Ensemble des habitants de Rouen
Elus associés	Hélène KLEIN - Gérard CHABERT – Guillaume GRIMA
Moyens engagés	Achat d'un sonomètre, édition de plaquettes, envoi d'un courrier type de sensibilisation – Réunions du groupe
Méthodes développées	Information / Prévention / Répression
Calendrier de mise en œuvre	Installation du groupe de travail début 2005
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'infractions constatées
Indicateurs de résultat	Hausse ou baisse des infractions constatées, nombre de rétentions pour mise aux normes du matériel.
Dates d'évaluation	<i>Fin de l'année 2005</i>

Fiche action 15

Vie Nocturne

Bilan des réalisations 2006 et 2007 :

La commission Vie Nocturne s'est réunie 3 fois depuis le mois de juin 2006.

- Réalisation de la campagne de sensibilisation de la clientèle « Ici c'est cool alors soit cool »
- 71 établissements signataires de la Charte depuis le 25 novembre 2005, soit 57% des établissements de nuit rouennais.
- Prise de l'arrêté anti OPEN BAR interdisant la vente forfaitaire d'alcool dans certaines soirées

- 30 établissements convoqués par la DSPM et le service de l'Hygiène sur des plaintes transmises en Mairie, 10 études d'impact acoustique réalisées suite à ces entretiens,
- sensibilisation des établissements de nuit sur l'organisation de la fête de la musique
- convocation d'un établissement devant la commission vie nocturne suite à une pétition importante des riverains (demande de sanction administrative en instruction par la Préfecture).

Perspectives 2008

- Convoquer une assemblée générale des signataires afin de faire le point de la situation et de procéder à l'élection de représentants dont les sièges sont vacants
- Mettre en place une procédure d'exclusion de la Charte en cas de troubles répétés par un établissement signataire
- Mettre en place la procédure de médiation entre « Professionnels » et établissements faisant l'objet de plaintes
- Mettre en place un groupe de travail sur les horaires de fonctionnement des établissements, en lien avec la Préfecture
- Réfléchir sur l'impact du décret anti-tabac au 1^{er} janvier 2008

Thème	VIE NOCTURNE
Pilote de la commission	Eric CESARI, Adjoint au Maire
Constat	<p>Il n'existe pas actuellement de lieu de concertation ou de texte de référence définissant de manière précise le rôle et la manière dont chaque acteur peut ou doit intervenir en matière de traitement de la vie nocturne.</p> <p>Le groupe de travail aura donc pour objectif de rédiger, en lien avec les différents partenaires associés, une charte de la vie nocturne définissant les relations permanentes établies entre l'Etat, la Police Nationale, la Ville, les organisations professionnelles et les organisateurs de soirées.</p> <p>Cette Charte définira les droits et les devoirs de chacun et préconisera notamment la mise en œuvre d'opérations de prévention et de sensibilisation sur différents thèmes (alcoolisme, discrimination, respect de l'espace public...).</p>
Objectifs poursuivis	Rédiger une « Charte de la vie nocturne » et élaborer dans un second temps une politique de développement raisonné de la vie nocturne rouennaise, en tant que critère d'attractivité pour la Ville.
Partenaires associés	Ville de Rouen (Cabinet du Maire, DAP, DSPM, DPCT) – Préfecture – Police Nationale – Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière (U.M.I.H) – Collectif des bars rouennais – F.E.D.E.R (FEDération des Etudiants Rouennais) – Autres organisateurs de soirées (associations culturelles, établissements publics...).
Responsables du suivi de l'action	D.S.P.M / Secrétariat général du C.L.S.P.D.
Public bénéficiaire	Ensemble des habitants de Rouen
Elus associés	Laure LEFORESTIER - Elisabeth BOUDIER – Gérard CHABERT – Guillaume BESTAUX – Catherine MORIN DESAILLY – Guillaume GRIMA – Edith BEAUD DELECLUSE – Hélène KLEIN – Frédéric LEMAIRE

Moyens engagés	Moyens financiers privés ou publics (Prévention ou Sécurité Routière, subventions diverses...)
Méthodes développées	Concertation et définition d'une procédure de traitement (dérogations..) commune à l'ensemble des acteurs.
Calendrier de mise en œuvre	Installation du groupe de travail début 2005
Indicateurs d'évaluation	Infractions constatées, fréquentation des établissements, nombre de plaintes ou de courriers reçus.
Indicateurs de résultat	Baisse ou hausse du nombre de plaintes traitées, de mises en conformité avec la réglementation sur le bruit, indicateurs de fréquentation des établissements, infractions constatées par la Police Nationale, nombre d'actions de prévention réalisées, nombre de dérogations exceptionnelles supplémentaires accordées.
Dates d'évaluation	<i>Fin de l'année 2005</i>

Fiche action 16

Vidéosurveillance urbaine

Réalisations 2006 et 2007 :

- Deux réunions du groupe de travail pour le lancement du projet (fin 2005 / début 2006), plusieurs visites sur sites aux mêmes dates, associant les riverains et les commerçants.
- Une visite sur site (présentation de la tranche ferme) le 29 mai 2007, en présence du Maire et de représentant des riverains ainsi que des autorités de l'Etat (Police, Justice).

- 9 caméras actuellement en fonctionnement (3 Espace du Palais, 3 Place du Vieux Marché, 2 Espace Saint Sever, 1 rue des bons enfants).
- Bilan des premiers résultats obtenus grâce aux caméras (du 14 juillet au 19 décembre 2007, infractions ayant entraîné une intervention de la Police Municipale) :
 - . 20 cas de consommation d'alcool
 - . 32 cas de stationnement gênant, interdit ou dangereux
 - . 5 cas de divagations de chiens ou autres infractions (laisse, muselière)
 - . 31 cas de consommations de stupéfiants
 - . 11 cas de vente à la sauvette
 - . 7 rixes ou attroupements
 - . 8 cas de mendicité agressive
 - . 14 cas de tags, affiches ou dépôts sauvages (signalements aux services concernés)
 - . 1 cas de nuisance sonore
 - . 7 assistances à personne.
- 5 relectures par des OPJ de la police nationale dans le cadre d'affaires judiciaires.

Perspectives 2008

- Ré-étude technique de la Place Tissot, avec suppression d'une caméra, et repositionnement de la seconde : le site sera réalisé début mars 2008 (l'ordre de service est lancé).
- Positionnement des caméras de la Place de l'Hôtel de Ville a été réétudié, avec pose d'un mât au centre de la place et pose de la deuxième caméra à l'angle des rues Beauvoisine et Lecanuet également : réalisation d'ici au mois de mars 2008.
- L'ordre de service pour la réalisation de la liaison avec l'hôtel de police a été lancé, avec une mise en service fin mars 2008.
- Mise en fonctionnement en février 2008 des deux caméras de la rue du Gros horloge et de la caméra de la rue Cauchoise (travaux en cours).
- Etude des liens possibles avec les 14 caméras du futur PCRT, installées au titre de la surveillance de la circulation routière.

Thème	VIDEOSURVEILLANCE URBAINE
Pilote de la commission	Eric CESARI, Adjoint au Maire - Jean Claude VASSE, Directeur D.S.P.M.

Constat	<p>Certains sites situés sur le territoire de la Ville de Rouen doivent être équipés d'outils de vidéosurveillance.</p> <p>Ils concentrent en effet un certain nombre de problèmes, tels que la présence de jeunes marginaux et sont régulièrement « taggés ». En outre, ils sont régulièrement le théâtre d'actes plus ou moins graves de délinquance ou de dégradations de l'espace public (consommation d'alcool sur la voie publique, agressions physiques, affichage sauvage).</p> <p>Il s'agit en particulier des alentours de l'Espace du Palais et du centre commercial Saint Sever, de la Place du Vieux Marché, et de la place Tissot à proximité de la gare S.N.C.F.</p> <p>D'autre part, la régulation du trafic automobile en centre ville peut être particulièrement favorisée par l'installation de caméras, permettant ainsi une réactivité plus forte des services de Police. Ce deuxième axe de travail devra être étudié dans le même temps, en tenant compte des différentes contraintes techniques qu'il suppose.</p>
Objectifs poursuivis	Résorber la délinquance de voie publique
Partenaires associés	D.S.P.M, D.L.T.I, D.B.M.M, D.E.P / Ville de Rouen – Police Nationale – Préfecture – Justice – Centre Commercial Saint Sever – Espace du Palais.
Responsables du suivi de l'action	D.S.P.M – Direction de la Sécurité et de la Prévention Municipales
Public bénéficiaire	Ensemble des habitants de Rouen
Elus associés	Jean-Michel GUYARD – Josette CHEVAL – Françoise PELTIER – Hélène KLEIN – Monique LEBRETON – Alain LAINNEME – Laure LEFORESTIER – Edgar MENGUY – Brigitte BLONDEL – Guillaume GRIMA.
Moyens engagés	Programme d'investissement de la Ville de Rouen – financements extérieurs éventuels, publics ou privés.
Méthodes développées	Phase des pré-études techniques et juridiques (traitement des images) puis mise en œuvre opérationnelle.
Calendrier de mise en œuvre	Installation du groupe de travail début 2005
Indicateurs d'évaluation	Nombre de faits constatés aux endroits surveillés + problèmes liés à la circulation
Indicateurs de résultat	Nombre de délits poursuivis grâce à la vidéosurveillance – Baisse des faits constatés + hausse ou baisse de problèmes de circulation
Dates d'évaluation	<i>Fin de l'année 2006</i>

Fiche action 17

Sécurité des bâtiments publics et communaux

Perspective 2008 :

Installer le groupe de travail.

Thème	PRÉVENTION
Pilotage	Direction de la Sécurité et de la Prévention Municipales Département des Personnels et des Service de Proximité
Constat	Les bâtiments publics des collectivités locales ou de l'Etat font l'objet d'une très forte utilisation liée à leur destination d'usage, tant de la part des personnes y travaillant que de la part des personnes amenées à les fréquenter comme administrés. Ce contexte particulier rend nécessaire la mise en œuvre d'un traitement spécifique des questions de sécurité et des risques engendrés par la présence permanente et nombreuse de publics divers.
Objectifs poursuivis	Assurer la sécurité, tant des usagers que des personnes y exerçant leur profession, des E.R.P. utilisés par les collectivités locales et l'Etat, situés sur le territoire de la Ville de Rouen. Mettre en œuvre les procédures de gestion des situations à risque et de crise.
Partenaires associés	Ville de Rouen (DEPU – DPSP – DRH – DSPM) - SIRACED PC - Préfecture - S.D.I.S. – Sécurité Civile – DDASS – Education Nationale – Conseil Général – Conseil Régional – Université de Rouen – Communauté de l'Agglomération Rouennaise – Port Autonome – DRIRE.
Public bénéficiaire	Ensemble de la population rouennaise et utilisateurs des bâtiments.
Elus associés	A définir.
Moyens engagés	Budgets de la Ville de Rouen – PMS et services techniques
Méthodes développées	Diagnostic systémique des fonctionnements réciproques des différentes administrations associées – Réalisation d'un état des lieux – Emission de préconisations.
Calendrier de mise en œuvre	Première réunion du groupe de travail au mois de février 2006. Réalisation du diagnostic avant la fin du mois de juin 2006. Emission des préconisations en septembre et mise en œuvre à partir de décembre 2006.
Indicateurs d'évaluation	Fréquentation des lieux -
Indicateurs de résultat	- Nombre d'incidents recensés sur le territoire communal (en baisse ou en hausse) - Activité des Commissions de Sécurité
Dates d'évaluation	Décembre 2006